

Réunion du **03 DECEMBRE 2021**

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Marc ROUFFY, Maire, le **03 décembre 2021 à 19h00**.

10 Présents : ROUFFY Marc, DE SOUZA Pascal, DEPONT Joëlle, BERTRAND Danielle, RAVEAU Bernard, NOULHIANE Jocelyne, JACQUET Magali, PIQUE Fernand, LANDUREAU Marc, BLAIN Bernard.

4 procurations : JOENNEY Vincent, BRUN Caroline, BELLINO Corinne, TOSI Alberto.

SDEI : dissimulation

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les plans de financement de la dissimulation de l'éclairage public et du réseau basse tension selon le tableau ci-dessous :

	Reste à charge pour la Commune	
	Rue des Remparts	Rue de La Poste, rue du Ha-Ha
Eclairage Public	4.320 €	9.360 €
Basse Tension	15.804 €	22.356 €
Total	20.124 €	31.716 €

Emprunt

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de contracter un emprunt à La Banque Postale de 150 000 € sur 15 ans au taux fixe de 0,78%.

Agence Postale Communale

Suite au départ de l'agent, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le service et de déplacer l'Agence Postale dans les locaux de la mairie.

Musique au Fil de l'Indre

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'accueillir à nouveau Musique au Fil de l'Indre pour un concert des élèves et des professeurs le 20 juillet 2022 sur la Place du Champ de Foire pour un montant de 4.200 € TTC.

A cet effet, des subventions seront sollicitées auprès du Département et de la Région au titre de « Musique au Pays » pour un montant de 3.000 €.

Personnel communal : modification du temps de travail

Suite à l'augmentation de la confection du nombre de repas (environ 200/jour), le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de passer le contrat d'1 des cantinières de 31h/semaine à 35h/semaine.

Adhésion au « pôle Energie Centre »

Suite à la proposition du SDEI pour bénéficier de prix de groupement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'adhérer pour l'achat d'électricité et de gaz.

Tarifs 2022 - repas

Au vu de l'augmentation du prix de l'électricité, de l'essence et des denrées, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter de 0,10 € les repas, sauf pour la cantine de Clion (convention signée récemment) et la cantine de Saint-Genou (révision au 1^{er} avril), et ce à compter du 1^{er} janvier 2022.

- cantine enfant : 2,95 €
- cantine Villegouin : 4,60 €
- cantine Saint-Genou : 3,40 € (révision avant la rentrée scolaire)
- cantine Clion : 7,50 €
- cantine adulte (école) : 6,40 €
- repas Club Commune : 7,30 €
- repas Club Hors Commune : 8,30 €
- repas à domicile Commune : 6,40 €
- repas à domicile Hors Commune : 7,60 €

Tarifs 2022 - Service des Eaux

Afin de s'aligner sur les prix pratiqués aux alentours et en vue de la finalisation de la création du Syndicat Unique, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter de 0,10 € les prix du m³ et de maintenir les autres tarifs.

- abonnement * maison **78,60 € / an**
* jardin **58,00 € / an**
- prix du mètre cube * de 0 à 100 m³ **1,20 €**
* de 101 à 250 m³ **1,15 €**
* de 251 à 500 m³ **0,97 €**
* au-delà de 500 m³ **0,72 €**
- construction ou modification d'un branchement d'eau
* prix forfaitaire jusqu'à 10 mètres linéaires **790,00 €**
* le mètre linéaire au-delà de 10 m linéaires **40,00 €**
- réparation de fuites d'eau sur branchement occasionnées par l'abonné
* prix forfaitaire (déplacement) **68,00 €**
* heure de main d'œuvre s'ajoutant au forfait **34,00 €**
- déplacement de compteur d'eau anti-gel
* prix forfaitaire jusqu'à 5 mètres linéaires de canalisations **126,00 €**
* le mètre linéaire au-delà de 5 mètres linéaires **40,00 €**
- déplacement d'un compteur d'eau avec pose d'un boîtier et d'un compteur anti-gel
* prix forfaitaire jusqu'à 5 mètres linéaires de canalisations **250,00 €**
* le mètre linéaire au-delà de 5 mètres linéaires **40,00 €**
- remplacement d'un boîtier anti-gel détérioré par l'abonné **170,00 €**
- remplacement d'un compteur d'eau détérioré par l'abonné **190,00 €**
- étalonnage d'un compteur d'eau sur banc agréé SIM **85,00 €**
- fermeture d'un branchement d'eau **42,50 €**
- réouverture d'un branchement d'eau **42,50 €**
- contrôle des installations en cas d'utilisation d'une ressource en eau privée **120,00 €**
- réouverture d'un branchement d'eau après résiliation **230,00 €**

Tarifs 2022 - Service Assainissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter de 0,10 € la taxe et de maintenir les autres tarifs.

- taxe assainissement : **1,30 € le m³**
- prime fixe : **45 €**
- surtaxe : **1,50 € le m³**
(pour les maisons non raccordées ou incorrectement raccordées au réseau d'eaux usées)
- branchement : prix forfaitaire **722 €**
- désobstruction d'un siphon : prix forfaitaire **200 €**

Tarifs 2022 - Copies, fax

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs, confirmant la gratuité pour les associations qui fournissent le papier.

Format		A4		A3	
		Recto	Recto verso	Recto	Recto verso
Noir	Commune	0,15 €	0,25 €	0,30 €	0,45 €
	Hors Commune	0,30 €	0,45 €	0,60 €	0,90 €
Couleur	Commune	0,65 €	1,00 €	1,00 €	1,50 €
	Hors Commune	1,30 €	2,00 €	2,00 €	3,00 €
Fax	Commune	0,15 €			
	Hors Commune	0,30 €			

Tarifs 2022 - Cimetière, Columbarium

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs.

Concession	cinquantenaire	trentenaire	15 ans	perpétuelle
Emplacement simple (1,20x2,50) soit 3m ²	414 €	321 €	231 €	-----
Emplacement double (2x2,50) soit 5m ²	690 €	535 €	385 €	-----
Location du caveau provisoire	-----	-----	-----	1 € / jour
Dans le cadre de la régularisation des sépultures en terrain commun ou de la régularisation de la surface occupée	138 € / m ²	107 € / m ²	77 € / m ²	-----
Régularisation de la surface complémentaire occupée dans le cadre de la reprise des sépultures en terrain commun (seulement en cas d'existence d'1 acte de concession pour l'autre partie de la concession)				168 € / m ²

Case (dans le columbarium : collectif). Hors sol. Peut contenir plusieurs urnes.

Prix forfaitaire pour une urne	50 ans	500 €
Prix forfaitaire pour une urne	30 ans	300 €
Prix forfaitaire pour une urne	15 ans	200 €
Porte de fermeture des cases (par concession)		80 €
Droit d'occupation par urne cinéraire supplémentaire		50 €

Cavurne (lieu de recueillement privé). Dans le sol.

Version cinéraire du caveau. Petit caveau individuel, refermé par une dalle béton.

Prix forfaitaire pour une urne	50 ans	700 €
Prix forfaitaire pour une urne	30 ans	500 €
Prix forfaitaire pour une urne	15 ans	300 €
Droit d'occupation par urne cinéraire supplémentaire		50 €

Tarifs 2022 - Locations Centre Socio Culturel

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs.

Associations et particuliers	Palluau-sur-Indre	Hors Commune
SALLE - CUISINES (vaisselle ordinaire)	250 €	500 €
2^{ème} jour	80 €	80 €
la veille	40 €	40 €
LOTO / CONCOURS de BELOTE	100 €	250 €
CUISINES	35 €	50 €
CUISINES et FRITEUSE	45 €	60 €
VIN d'HONNEUR (vaisselle ordinaire)	100 €	250 €
CUISINES	35 €	50 €
THE DANSANT (vaisselle ordinaire)	200 €	40 €
CUISINES	35 €	50€
EXPOSITION COMMERCIALE (vaisselle ordinaire)	1.000 € la semaine (du lundi au vendredi)	2.000 € la semaine (du lundi au vendredi)
CUISINES	35 €	50 €
SALON (vaisselle ordinaire)	200 €	400 €
CUISINES	35 €	50 €
CUISINES seules	75 €	75 €
VIDEO PROJECTEUR caution	50 € 1.000 €	50 € 1.000 €
LOCATION VAISSELLE DECOREE VAISSELLE MANQUANTE ou CASSEE (lors de l'état des lieux de sortie)	0,15 € l'unité 2,00 €	0,15 € l'unité 2,00 €
TABLES RONDES (8 personnes)	5 € la table	5 € la table
TABLE CASSEE	100 €	100 €
Remise en état des locaux par le personnel communal	50 € / heure	50 € / heure
CAUTION	500 €	500 €
CAUTION ménage	400 €	400 €

Autres tarifs :

- Familles Rurales : **90 €** / concours de belote (1 tous les 2 mois)
- Prospital : **235 €** du vendredi 14h30 au lundi 11h (salon du livre)
- L'Amuzette de Buzançais : **300 €** thé dansant (1/mois)

Tarifs 2022 - Vaisselle décor « Palluau »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs.

	l'unité	les 6	les 12
Assiette plate	2,50 €	12 €	18 €
Cendrier vide poche	7,50 €		

Tarifs 2022 – Location friteuse

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs.

- associations de la Commune : **50 €** / jour d'utilisation
- associations hors Commune : **50 €** / jour d'utilisation
- caution **250 €**

Service des Eaux : révision tarif vente de l'eau à la Commune de St-Genou

Suite à de lourds travaux sur son réseau, la Commune de Saint-Genou demande une révision du tarif fixé en 2013, à savoir, 0,90 €/m3.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le tarif de vente de l'eau à la Commune de Saint-Genou à 0,90 €/m3.

Comptabilité - passage à la M57

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le périmètre de cette nouvelle norme comptable qui s'applique aux budgets gérés selon la M14 soit pour la Commune de PALLUAU-SUR-INDRE son budget principal et son budget annexe « Multi services » et ce à compter du 1er janvier 2022.

Provisions comptables pour créances

La constitution de provisions pour créances douteuses (Restes à recouvrer de plus de 2 ans) constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation : les Communes ont ainsi l'obligation de prévoir des provisions par délibération et procéder à leur mandatement à hauteur de 15 % des créances risquant d'être compromises.

En ce qui concerne Palluau, le total des impayés de plus de 2 ans est à ce jour de :

- 16 109,38 € pour le budget principal de la Commune
- 5 780,04 € pour le budget Assainissement
- 11 020,00 € pour le budget Eau

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de provisionner ces créances à hauteur de 15 % soit :

- 2 416,41 € pour le budget principal de la Commune
- 867,01 € pour le budget annexe de l'assainissement
- 1 653,00 € pour le budget annexe de l'eau

Décisions Modificatives - Commune

Le budget de l'eau ayant des recettes supplémentaires, le virement au 70841 sera plus élevé. De plus, le vote de provisions pour créances douteuses oblige à inscrire des crédits au compte 6817.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les modifications suivantes :

Compte Dépenses

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
011 / 6228	Divers	5 000,00	
68 / 6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circul	2 420,00	
014 / 739223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	420,00	
Total		7 840,00	0,00

Compte Recettes

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
70 / 70841	Aux budgets annexes, régies municipales, c.c.a.s. et caisse	7 840,00	
Total		7 840,00	0,00

Des transferts entre chapitre doivent être réalisés afin de régulariser des lignes budgétaires déficitaires
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les modifications suivantes :

Crédits à ouvrir

Imputation	Nature	Montant
011 / 6156	Maintenance	15 000,00
Total		15 000,00

Crédits à réduire

Imputation	Nature	Montant
012 / 64131	Rémunérations	15 000,00
Total		15 000,00

Décision Modificative - Service des Eaux

Les ventes d'eau ont été nettement supérieures aux estimations prévisionnelles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide les modifications suivantes :

Compte Dépenses

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
68 / 6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	1 660,00	
011 / 628	Remboursement salaires (à la commune)	7 840,00	
Total		9 500,00	0,00

Compte Recettes

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
70 / 7011	VENTE DE L.EAU	9 000,00	
70 / 704	TRAVAUX	500,00	
Total		9 500,00	0,00

Décision Modificative - Assainissement

Des transferts entre chapitre doivent être réalisés afin d'inscrire les provisions pour créances douteuses votées.

Crédits à ouvrir

Imputation	Nature	Montant
68 / 6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	870,00
Total		870,00

Crédits à réduire

Imputation	Nature	Montant
011 / 6155	Sur biens mobiliers	870,00
Total		870,00

Le Maire,

Marc ROUFFY